

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### N° 23.158 : Réglementation de la circulation rue de Gruyères et rue du Docteur Rouarts.

#### Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 04/01/1995, 16/11/1998, 08/04/2002 et 31/07/2002,
- **Vu** les travaux d'extension du restaurant scolaire situé au numéro de voirie 57 rue du Docteur Rouarts, dont la commune de Renaison est maître d'ouvrage,
- **Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers de la route et pour une bonne exécution du chantier du restaurant scolaire, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation sur la rue de Gruyères et sur la rue du Docteur Rouarts.

### ARRETE

#### Article 1 :

Les travaux d'extension du restaurant scolaire ont lieu du 23 octobre 2023 au vendredi 1 mars 2024.

#### Article 2 :

Pendant toute la durée des travaux :

1. Sur la rue du Docteur Rouarts :
  - Seuls les riverains, les véhicules de secours et les engins de chantier utilisés pour la réalisation de l'extension du restaurant scolaire sont autorisés à circuler sur la rue du Docteur Rouarts.
2. Sur la rue de Gruyères dans sa portion de voie comprise entre l'intersection avec la rue de la Mairie et l'intersection avec l'allée des Halles :
  - Seuls les véhicules de plus de 19 tonnes se rendant sur le chantier du restaurant scolaire sont autorisés à emprunter le sens interdit.

#### Article 3 :

Afin de prévenir les usagers de la route des prescriptions mentionnées dans l'article 2 du présent arrêté. Des panneaux de signalisation sont installés à l'angle de la rue de Gruyères et de l'allée des Halles et à l'angle de la rue de Gruyères et de la rue du Docteur Rouarts, par la mairie de Renaison..

#### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera affichée à la porte de la mairie et sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Roanne,
- Monsieur le Commandant brigades de gendarmerie de Renaison,
- Madame GARNIER Isabelle Equilibre Architecte, pour transmissions aux entreprises.

Renaison, le 18 octobre 2023

Le Maire,  
Laurent BELUZE

